

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Vaulx-en-Velin (69120)

Réponses de Stéphane Bertin, au nom de la liste « Agir Pour Vaulx-en-Velin »

— le 01/03/2020 à 17:28 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Oui, une madame ou un monsieur vélo est nécessaire. Il ou elle travaillera en lien étroit avec tous les autres élus (car c'est un sujet transversal), et notamment avec les élus de l'urbanisme et de l'habitat.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : av. Gabriel Péri (entre le pont de Cusset et la rue Lefèvre), de nombreux morceaux de la rue du 8 mai 1945, les rues tout le long du C3, av. Dimitrov, av. Grandclément, av. de Bohlen et av. Garibaldi, av. Roger Salengro, mais il y en a d'autres.

En outre, il y a un manque criant de transit mode doux entre la Soie et le nord, la création d'un axe rue Jara - chemin de Gabugy est indispensable, il demandera un investissement important au niveau de la ville et de la métropole, quelles actions comptez-vous mener à cet égard et en visant quels délais ?

La création de pistes cyclables suffisamment larges exigera la suppression de stationnement, compétence de la Ville de Lyon, ainsi qu'une surveillance active de la Police Municipale pour éviter l'arrêt et le stationnement des voitures. C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Ville à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km, comprenant notamment la réalisation d'un Réseau Express Vélo de 150 km.

La création de pistes cyclables suffisamment larges exigera la suppression de stationnements, compétence de la Ville de Vaulx-en-Velin. Quelles mesures comptez-vous prendre à cet égard ?

Nous négocierons activement auprès de la Métropole pour que de nouvelles pistes cyclables soient créées afin de compléter et améliorer le maillage actuel. Mais tout d'abord, nous travaillerons sur l'existant : une meilleure transition entre les différents tronçons, l'élargissement de certaines pistes trop étroites, la continuité des pistes, l'entretien général de l'existant. En ce qui concerne la liaison entre la Soie et le Nord de la ville, autant la construction d'un pont est très coûteuse, autant il peut être envisageable de créer un transport fluvial, type bac pour les modes doux. Dès l'installation du Conseil Municipal, nous envisageons de lancer l'étude et les démarches auprès d'EDF (par rapport à la centrale électrique).

Concernant la loi LAURE, il est évident que l'amélioration de la qualité de l'air passe par le développement de l'usage de modes de déplacements doux. Le vélo a une grande part à jouer et nous devons mettre en œuvre tout ce qui peut favoriser son développement.

La création et l'amélioration des pistes cyclables doit être partie intégrante des projets. Aujourd'hui, les projets de constructions, en ne prenant pas en compte la problématique du stationnement, provoquent, par leur manque, l'anarchie et l'encombrement de certaines voies où il n'est plus possible de circuler à vélo. A l'échelle de la Métropole, les décideurs ont fait le choix de contraindre l'usage de la voiture en favorisant les modes de déplacements doux. Cependant à Vaulx-en-Velin le manque de transports en communs performants favorise l'usage de la voiture. Nous souhaitons une ville apaisée en termes de transport et le développement de lignes de transport structurantes telle qu'un tramway.

Action n°3 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Dans quels délais comptez-vous régler les problèmes ponctuels auxquels se heurtent quotidiennement les cyclistes (nids de poule, pistes dégradées, flaques, branches, verres, signalisations défectueuses, etc.) ?

Quand dans l'équipe municipale plusieurs élus se déplacent en vélo, il est évident qu'une plus grande attention et une plus grande réactivité seront apportées à l'entretien des pistes cyclables, à leur signalétique mais également au développement de l'usage du vélo.

Nous mettrons en place sur le site de la mairie un suivi actif de tous les points signalés par les habitants et usagers de notre ville y compris les cyclistes. Ainsi, nous pourrions être réactifs aux problèmes signalés. Un délai de 48 à 72 heures maximum

nous semble raisonnable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Nous proposons de créer un certain nombre de macro-îlots et de quadrupler le nombre de kilomètres de zones de rencontre dans toute la ville. Dans certains îlots, le transit doit devenir impossible, mais il doit rester toujours possible aux habitants et livreurs d'accéder à y pénétrer. Les modes doux peuvent eux circuler entre les macro-îlots. Quels objectifs comptez-vous atteindre à cet égard dès la première année, puis d'ici 2026 ?

Le développement de zones de rencontre nous semble important (à l'instar des Pays-Bas), car non seulement cela apaise la circulation, mais favorise également les liens entre habitants. Notamment dans les quartiers d'habitation cela peut être assez facile à mettre en place et très rapidement, en concertation avec la Métropole. A minima une dizaine de ceux-ci devraient être réalisables sous le prochain mandat.

Action n°5 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser la zone 30 et régler les feux à 25 ou 30 km/h pour créer des « ondes vertes » sur les grands axes de la ville comportant des aménagements cyclables. Quelles mesures comptez-vous prendre pour que ces vitesses soient respectées ?

Dans les macro-îlots, la vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h ; uniquement les grands axes resteront à 50 km/h. Nous négocierons activement auprès de la Métropole pour que les feux sur le BUE, l'Avenue Franklin Roosevelt et l'Avenue de Bohlen soient mis en "onde verte". Pour le BUE, nous préférons encore des ronds-points dans la mesure où cet axe est très accidentogène.

Comme nous pouvons tous le constater, peu de personnes respectent les limitations de vitesses et particulièrement dans notre ville. Sur la rocade Est par exemple, lors des pics de pollution combien réduisent leur vitesse à 70km/heure ?

C'est donc avant tout une question de civisme et du respect de la loi. Le respect de la vitesse passe par plusieurs leviers : d'abord la sensibilisation et l'éducation (par les enfants), ensuite par les contrôles préventifs et pour finir par la verbalisation (plus de police dans la rue, vidéo-verbalisation). La vidéo-verbalisation pourrait être utilisée de manière préventive dans un premier temps avant de sanctionner.

Action n°6 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement.

Le cédez-le-passage cycliste au feu permet aux cyclistes de passer au feu rouge, en laissant la priorité aux piétons et voitures ayant le feu vert. Les mouvements possibles sont indiqués sur le panneau et concernent généralement le tourne-à-droite. Objectifs d'ici 2026 : Généraliser les cédez-le-passage cycliste au feu, les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans toute la ville.

Nous ne sommes pas favorables à la généralisation des doubles-sens cyclables (surtout dans les rues étroites par exemple rue Lavoisier déjà en double sens cyclable, mais où une voiture et un cycle ne peuvent pas se croiser!). Pour ce qui est des sas-vélos : oui, devant tous les feux (ceci impliquera que l'on doit directement travailler sur la transition des pistes cyclable vers la chaussée!!) et oui à la généralisation des "tourne-à-droite" (tourne-à-gauche à étudier, plus de danger l'accessibilité des pistes cyclables doit être amélioré rapidement).

Action n°7 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Quelles mesures comptez vous prendre ?

Nous accompagnerons activement les associations des parents pour mettre en place des pedibus, par la mise à disposition d'agents municipaux pour les trajets. Un garage à vélo installé dans toutes les écoles pour permettre aux enfants de stationner leur vélo en toute sécurité et permettre aux parents d'amener leurs enfants en vélo, sera mis en place. Une fermeture de rue pendant les heures d'entrée et sortie de l'école pourra être envisagée.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé et en particulier offrir suffisamment de stationnement sécurisé dans les lieux d'intermodalité (La Soie, Centre-ville, Mas du Taureau). Etes-vous d'accord avec cet objectif et comment envisagez-vous de le réaliser ?, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Vaulx-en-Velin est le parent pauvre de l'Est Lyonnais en termes de transport en commun. Cela est dû à des choix politiques au niveau métropolitain : le tramway aménagé au Sud de la ville pour développer le Carré de Soie et la deserte de Décines et Meyzieu ont été priorités.

Nous devons convaincre le Sytral et la métropole pour avoir des lignes rapides entre Vaulx Nord et Vaulx Sud (des lignes droites) et Vaulx Nord vers Lyon. Notamment la ligne 7 reliant Vaulx Village à Charpenne doit être prolongée jusqu'à la Part-Dieu. En termes de complémentarité il faudra rendre accessible les stationnements cyclistes pour TOUS les usagers du TCL (et non seulement à ceux qui ont une carte abonnement) ou créer des stationnements cyclistes supplémentaires. Les lignes de transports en communs doivent être plus rapides que lorsque l'on prend la voiture : la priorité est à rendre aux bus. Les feux pour les cyclistes doivent être autonomes, que l'on démarre avant les voitures ou encore que l'on passe sans que les voitures puissent passer (exemple dans les villes néerlandaises nous voyons de plus en plus que les cyclistes sur tout un carrefour ont le droit de passer ; après c'est le tour aux automobilistes). Enfin, nous restons sûrs que la solution aux nombreux problèmes de la ville concernant les transports est la création d'un tramway au Nord de la ville.

Action n°9 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Objectif d'ici 2026 : tripler sur la Métropole et quadrupler sur Vaulx-en-Velin (actuellement très mal équipé) les arceaux sur la voie publique en prenant en compte des besoins spécifiques des vélos-cargos dans le choix et le positionnement du matériel.

Nous sommes conscients que le développement du vélo passe par la création d'emplacements de stationnement sécurisés. Nous les développerons dans les lieux publics : mairie, école des arts (Nord et Sud), bibliothèque, médiathèque. Nous négocierons avec le Sytral pour que le stationnement sécurisé à la station La Soie soit ouvert à tous les usagers du réseau TCL et non uniquement à ceux détenteurs d'une carte abonnement. Nous inciterons les centres commerciaux (Les Sept Chemins et La Soie) à créer une place surveillée de stationnement cycliste.

Action n°10 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Objectif d'ici 2026 : 1) Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo dans les logements et les entreprises en tenant compte des besoins spécifiques des vélos-cargos dans le choix et le positionnement du matériel. 2) Financer un équivalent de ECORENOV pour la création de local-vélo dans les copropriétés et les entreprises. 3) Promouvoir activement le programme Alvéole auprès des bailleurs sociaux (<https://programme-alveole.com>). Quels leviers comptez-vous actionner à cet égard ?

Mis à part des stationnements sécurisés (équipés pour les vélos-cargos, ainsi que les remorques à bagage et à enfants), nous installerons plus d'arceaux, bien évidemment accessibles à tout type de vélo (vélo-cargo y compris). Les emplacements restent à déterminer afin que l'offre soit équilibrée entre les stationnements sécurisés et les arceaux.

Action n°11 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Objectif d'ici 2026 : promouvoir activement le programme Alvéole pour développer le stationnement vélo sécurisé dans l'ensemble des écoles, collèges, lycées et autres établissements de la ville et de la métropole (<https://programme-alveole.com>).

Nous souhaitons une charte de construction pour les nouvelles constructions pour que les constructeurs choisissent des matériaux éco-responsables. Dans les services proposés, un local vélo nous semble parmi les impératifs. Pour l'existant, nous lutterons contre la transformation des garages en habitat, afin de conserver d'une part une place de stationnement et d'autre part un lieu pour ranger les vélos. Nous étudierons la possibilité de mettre en place une subvention pour les co-propriétés de créer un local vélo. Le programme ALVEOLE sera promu activement auprès des bailleurs sociaux.

Action n°12 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Il est urgent de désengorger les villes des camions et de repenser la logistique. Les vélos-cargos permettent de transporter jusqu'à 500 kg. Objectifs d'ici 2026 : soutenir les "boîtes à vélo" en augmentant et en élargissant l'aide à l'achat de vélo-cargo pour les professionnels, en déployant des solutions de stationnements, etc.

Par la mise en place d'aires adaptées, nous soutenons l'implantation des "boîtes à vélo" dès que ces solutions logistiques seront développées

Action n°13 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Nous sommes favorables à l'installation d'un atelier participatif style "La Petite Rustine" ou "Cyclub", où l'utilisateur peut acheter à petit prix une bicyclette et pour les enfants un programme où l'on peut louer pour un petit prix un vélo et le changer dès lors que le vélo est trop petit (voir action n° 15) Pour les vélos spécifiques adaptés aux handicapés des aides doivent être envisagées.

Action n°14 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Nous sommes favorables à l'installation d'un atelier participatif style "La Petite Rustine" ou "Cyclub", où l'utilisateur peut acheter à petit prix une bicyclette et pour les enfants un programme où l'on peut louer pour un petit prix un vélo et le changer dès lors que le vélo est trop petit (voir action n° 15) Pour les vélos spécifiques adaptés aux handicapés des aides doivent être envisagées.

Nous étudierons rapidement la mise à disposition d'un local avec un atelier participatif de réparation (nous savons que l'association Cyclub cherche un local). C'est également cohérent avec le passage de la Via-Rhône dans notre commune. Outre la vocation de dépannage, c'est en cohérence avec notre objectif de développement du lien social.

Action n°15 : je m'engage

Créer une agence d'écomobilité, qui coordonne toutes les initiatives contribuant à stimuler les offres alternatives à la voiture autosoliste et placer au centre la solution vélo, travailler avec les acteurs sociaux de la ville pour permettre aux habitants les plus précaires d'accéder à la solution vélo (ex : Permis V, Pack Autonomie Vélo...).

Sensibiliser le CCAS, le service Jeunesse, le service Santé et tous les autres services de la Mairie à la solution vélo. Nous encouragerons l'installation de boîtes à idées pour récolter toutes les idées, travailler avec les centres sociaux, la MJC et les conseils de quartier pour créer des rencontres avec les habitants (et surtout les jeunes) pour faire émerger l'idée et l'adoption du vélo comme moyen de transport, mais également pour la santé et le bien-être.

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Objectifs d'ici 2026 : former l'ensemble des élèves de primaire de la ville de Vaulx-en-Velin au savoir-rouler. Quelles mesures préconisez-vous pour réaliser effectivement cet objectif ?

Le développement de l'usage du vélo entre pleinement dans le cadre de notre démarche développement durable et éco-école. L'éducation à la sécurité routière doit commencer dès la maternelle ; par le biais de petits jeux pour les plus jeunes, ils doivent apprendre où est leur place sur la route. Cela commence donc par savoir marcher sur le trottoir, traverser au passage clouté, respecter les feux piétons. Dès le CP, le programme devrait être élargi petit-à-petit avec le permis piéton, puis savoir se mouvoir en vélo, tout en respectant le code de la route (connaissance basique des panneaux, la place sur la route (trottoir interdit en vélo au + 10 ans), la visibilité en vélo et à pied, connaître le vocabulaire de base d'un vélo). Ceci ne s'apprend pas en quelques leçons, c'est sur plusieurs années que l'on apprend à être cycliste, donc dès le CP et jusqu'au CM2, avec quelques séances par an. La mairie accompagnera activement les associations cyclistes et les écoles pour la mise en place du programme, prenant également en compte l'aspect sport et santé du vélo.

Action n°17 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Le but étant que les enfants aient leur propre vélo (par le biais d'un atelier participatif, action 14 et 15), néanmoins la ville aidera par le biais d'associations cyclistes pour la mise à disposition de vélos pour l'apprentissage à l'école. Il n'est pas nécessaire que l'école soit propriétaire de vélos ; à défaut d'association cycliste volontaire, la mairie en revanche pourrait se doter d'un parc à vélos (de ville).

Action n°18 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

C'est un point qui fait partie intégrante de la charte de l'élu que nous avons établi. Notre projet sport est ambitieux et les élus doivent aussi de cette là montrer l'exemple.

Action n°19 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Pour commencer, il peut être tout à fait envisageable d'équiper la mairie de quelques vélos-cargo pour les services comme les Espaces Verts ; et pour la distribution des repas à domicile également, tout en adaptant le type de bac à cargo, les normes d'hygiène (chaîne du chaud / froid) devant être respectées. Les agents effectuant des petites réparations, ne nécessitant pas de gros matériel, peuvent effectuer leurs rondes avec un vélo-cargo ou avec une remorque à bagage (cf. réparateurs des Vélo'v).

Action n°20 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture".

C'est une bonne idée. Dans un premier temps elle pourrait se mettre en place sur une zone délimitée pour voir comment cela se passe. Nous avons par contre déjà instauré une fois par an un tour découverte de la ville à vélo. Nous pensons que cela devrait être développé pour parfaire la connaissance du patrimoine vaudais mais également des pistes cyclables.

Action n°21 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Quelles mesures comptez-vous prendre, y compris en lien avec la police nationale, pour réprimer systématiquement et efficacement 1) le stationnement illicite, 2) la circulation des deux-roues moteur sur trottoir et/ou aménagement cyclable, 3) le non-respect des passages vélo et piéton, notamment par les voitures qui tournent à droite ?.

En tant qu'utilisateur régulier du vélo, plusieurs d'entre nous ont conscience d'un certain nombre de facteurs présentant une gêne ou un danger ; c'est le cas de la circulation dans les ronds point où les véhicules tournent à droite. En lien avec la police nationale et municipale il faudra développer la sensibilisation, l'éducation, les contrôles préventifs, et la verbalisation (accompagnée ou non d'une action de sensibilisation). Notamment pour le stationnement gênant sur les trottoirs et les pistes cyclables, la verbalisation sera systématique. Pour ce qui est la circulation des deux-roues sur trottoir et aménagement cyclable, la vidéosurveillance permettra de verbaliser et avec la Police Nationale nous développerons une politique de zéro-tolérance à ce sujet. Il faut comprendre qu'une nouvelle fois, c'est le civisme des contrevenants qu'il convient d'améliorer.

Action n°22 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : atelier mobile d'auto réparation, formation conduite à vélo en ville.

Plutôt qu'inciter financièrement les entreprises, nous créerons un challenge modes doux, avec des animations organisées par la ville et une belle récompense. Nous souhaitons travailler avec les entreprises vaudaises afin qu'elles recrutent, à compétences égales, des vaudais qui peuvent justement profiter de leur proximité pour venir à pied ou en vélo. Un autre point qui nous paraît important c'est convaincre les entreprises de mettre à disposition un lieu de stockage des vélos et de vestiaires et douches pour se changer.

Commentaires généraux

Nous souhaitons souligner l'importance pour une ville comme la nôtre d'avoir une vraie politique vélo et modes doux. Nous en serons les créateurs.

Au-delà de toutes les actions indiquées, nous souhaitons soutenir financièrement l'achat de vélo par tous les vaudais. Ceux-ci doivent avoir le réflexe vélo.

C'est pour nous une priorité.